

SÉANCE du 18 JUIN 2024

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, CALMET Véronique, FLORENT Norbert, GUILLAUME Solenne, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR Aurélien, PASSEMAR François, TANDOU Sabine, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents Excusés :

Secrétaire : LAVEISSIERE Jacques

Lecture du compte rendu de la séance 2 mai 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- **Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de réseaux de communications** :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le SYADEN concernant les travaux d'électrification (ER), d'effacement des réseaux d'éclairage public (EP), et des infrastructures destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

Le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) **140 400 € TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP) **10 920 € TTC**
- IPCE **22 800 € TTC**

La Commune doit donc signer une convention qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

La participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) pour un montant de **5 850 €**.

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité **11 700 € HT**
- Travaux d'éclairage public **10 920 € TTC**
- IPCE **7 600 € HT**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **5 460 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-Projet ainsi que son plan de financement, autorise l'ouverture des crédits budgétaires correspondant au dit projet, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage de ce projet, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et tout autre document ayant trait à ce dossier.

- **Subvention 4Z'arts**

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2024-21 du 10 avril 2024 le conseil a attribué des subventions aux associations.

Dans cette délibération la subvention de 500€, allouée à l'association « Les 4'Zarts » n'apparaissait pas. Il convient donc de délibérer à nouveau afin que cette subvention puisse être versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE la somme de 500€ à l'association « Les 4'Zarts ».

Questions et informations diverses :

- François Passemar présente le bilan d'activités du cabinet médical
- Planning bureau de vote élections législatives

- Monsieur le Maire indique que les travaux du terrain multisports, du terrain de tennis et d'éclairage sont terminés. Il remercie la commission pour son implication dans ce projet, qui remporte déjà un franc succès. L'inauguration est prévue le dimanche 23 juin à 9h30.
- Point sur le rallye pedestre FanJO : 9h accueil des participants, 10h départ du rallye
- Vernissage de l'exposition de l'association Arts et Culture samedi 22 juin à 11h
- Inauguration de l'hostellerie du monastère de Prouilhe samedi 22 juin à 11h
- Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la fête des quartiers qui a été une belle réussite.
- Cédric Vialaret informe l'assemblée que le recours déposé par le collectif « Pour Que Vive la Piège » passera à l'audience du jeudi 20 juin à 11h devant le Tribunal Administratif de Toulouse. Il demande à l'assemblée de se mobiliser pour le soutenir.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'AFR de Fanjeaux et ses environs.

La séance est levée à 20h00.